
Achat d'un véhicule d'occasion

Se connecter

Depuis novembre 2017, le site de l'ANTS permet de réaliser les démarches administratives en ligne via une connexion sécurisée France Connect. Cette connexion nécessite la création préalable d'un compte "Impôts" ou "Améli" selon les modalités suivantes :

si le compte est créé

- impôts : n° fiscal ET mot de passe
- Ameli : n° de sécurité sociale ET mot de passe

si le compte n'est pas créé

- impôts : n° fiscal (sur la fiche d'imposition)
revenu fiscal de référence (sur la fiche d'imposition)
n° d'accès en ligne (sur la déclaration de vos impôts ou au service des impôts)
- Ameli : n° de sécurité sociale
code "Ameli" provisoire (à demander à la sécurité sociale)

Démarche

- Une fois connecté, cliquez sur « Acheter ou recevoir un véhicule d'occasion ».
- Renseignez le n° d'immatriculation ainsi que le code de cession, puis vos informations personnelles (nom, prénom, date et lieu de naissance, et adresse postale).

Une fois la démarche validée, vous serez redirigé vers la plateforme de paiement. Le reçu de paiement, un accusé d'enregistrement de la demande ainsi que le certificat provisoire d'immatriculation seront disponibles à la fin de votre démarche.

à savoir

- Pour effectuer une demande de carte grise après un achat, le vendeur est obligé d'enregistrer la cession en ligne. Cette cession, une fois déclarée, génère un « code de cession » que le vendeur doit communiquer à l'acheteur.

Si la cession n'est pas enregistrée, vous ne pourrez pas faire votre demande de changement de carte grise par ce biais. (Cf. « Démarche carte grise – Anciennes plaques d'immatriculation »). De plus, le contrôle technique doit être de moins de 6 mois (pour les véhicules de plus de 4 ans) à la date de la demande de changement de titulaire.

- Si vous achetez votre véhicule chez un professionnel, lorsque celui déclare la cession en ligne, la cession ne génère pas de « code de cession ». Cependant, vous pouvez faire votre demande en utilisant le numéro de formule (numéro inscrit au dos de la carte grise en gras, exemple : 2015AB12345) et la date du certificat d'immatriculation actuel (sur le coupon détachable de la carte grise).